



**VILLE D'UGINE (SAVOIE)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023**

|   |   |
|---|---|
| <p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS<br/>MUNICIPAUX</b><br/>EN EXERCICE : 29<br/>PRÉSENTS : 23<br/>REPRESENTES : 06</p> <p><b>DATE DE LA<br/>CONVOCATION :</b><br/>12 septembre 2023</p> <p><b>PUBLICATION SITE<br/>INTERNET :</b><br/>22 septembre 2023</p> | <p><b>Président de séance :</b> M. Franck LOMBARD</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p><b>Etaient présents :</b> M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, M. Umberto DIMASTROMATTEO, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Pauline BRESSE, Mme Audine FRECKMANN et M. Benjamin BONNIOT - - BOUCHET.</p> <p><b>Etaient représentés :</b> Madame Catherine CLAVEL ayant donné pouvoir à M. Franck LOMBARD, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET ayant donné pouvoir à Mme Françoise VIGUET-CARRIN, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET ayant donné pouvoir à Mme Sophie BIBAL, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Mustapha HADDOU, M. Michel VARRONI ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie LUSSIANA et M. Eric FUSS ayant donné pouvoir à Mme Audine FRECKMANN.</p> |
|---|---|

**Délibération n°21**

**Rapporteur : Mme Virginie NAIRE**

**Objet : Renouvellement d'une convention de mise à disposition d'un local professionnel entre la SEM4V et la Commune d'UGINE**

Depuis le 9 octobre 2000, la SEM4V met à disposition de la Commune un local sis 12 avenue Jules Bianco destiné à l'occupation d'un restaurant scolaire pour le groupe scolaire Alfred Bertrand au Chef- lieu, d'une surface de 78,69 m2.

A ce jour, ce local n'est plus utilisé pour l'activité du restaurant scolaire mais à vocation à être un espace dédié à la restauration pour les agents de la Ville d'Ugine, durant la pause méridienne.

Aussi, il convient de mettre en place une convention de mise à disposition entre la SEM4V et la Ville d'UGINE d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, modifiant la destination du local.

Le montant du loyer mensuel est fixé à 7,00 €/m2 soit 550,83 €.

Le loyer sera révisé chaque année, sans formalité préalable, au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE.

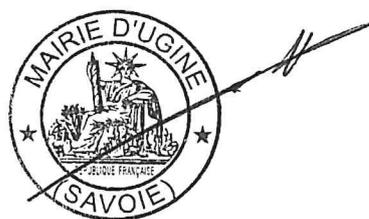
En sus du loyer, une provision mensuelle pour charge est mise en place. Elle correspond, au jour de la conclusion de la convention, à un montant de 30.00 €.

La commission municipale a examiné ce dossier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Approuve le renouvellement d'une convention de mise à disposition d'un local professionnel entre la SEM4V et la Commune d'UGINE,**
- **Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette affaire.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire  
Pour le Maire,  
Michel Chevallier,  
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20230918-20230918\_DE21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2023

Publication : 22/09/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

